

UNIVERSITE DE PARIS XI

Faculté Jean Monnet

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Faculté de droit canonique

**L'ATTITUDE DE L'EGLISE CATHOLIQUE
A L'EGARD
DES DIFFERENTS TYPES DE PHENOMENES
SECTAIRES**

Mémoire pour le Diplôme d'Etudes approfondies de droit canonique

Présenté par M. Maurice Daniel POUJADE

Directeur M. Franck ROUMY, Professeur à l'Université de Paris XI

Lecteur M. le Vice Doyen, Jean-Marie SWERRY, Professeur à la Faculté de droit canonique de Paris

2000

L'Université n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions contenues dans les mémoires qui doivent être considérées comme propres à leur auteur.

A toutes les victimes
des
phénomènes sectaires

Liste des sigles et des abréviations

A.C.	Année canonique
ADFI	Association pour la défense des familles et de l'individu
Ass. Nat.	Assemblée Nationale
Bulles	Bulletin de liaison pour l'étude des sectes
CCMM	Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales
Coll.	Collection
DC.	Documentation catholique
DDC.	Dictionnaire de droit canonique
dir.	sous la direction de
doc. parlem.	Documents parlementaires
ed.	édition
in	dans
op cit.	ouvrage cité
MILS	Mission interministérielle de lutte contre les sectes
p.	page
PUF	Presses universitaires de France
RDC	Revue de droit canonique
t.	Tome
UNADFI	Union nationale des associations pour la défense des familles et de l'individu
v.	volume

Table des matières

Introduction		p 1
Première partie	PRESENTATION DU PHENOMENE DES SECTES DANS LE MONDE, A L'EPOQUE CONTEMPORAINE	p 4
Chapitre I	L'extrême diversité du phénomène des sectes	p 4
Chapitre II	Les problèmes posés par les sectes ou les nouveaux mouvements religieux contemporains	p 16
Chapitre III	Les réactions en face de ces nouveaux mouvements religieux notamment en France	p 22
Section 1	Les nouveaux mouvements religieux et la notion de secte vue par un sociologue : Emile Poulat	p 22
Section 2	Les attitudes préconisées à l'égard des NMR dans divers secteurs de la société française a) la position d'un juriste b) les associations anti-sectes c) les autorités politiques d) l'Eglise catholique et l'emploi du mot secte	p 25
Deuxième partie	LA POSITION DE L'EGLISE A L'EGARD DES SECTES	p 35
Chapitre I	L'attitude du Saint Siège	p 35
Section 1	Une prise de conscience récente de l'ampleur du phénomène a) le document romain de 1986 b) le consistoire extraordinaire des Cardinaux sur les sectes de 1991 c) l'Anthologie des textes de l'Eglise catholique relatifs aux sectes de 1986 à 1994 d) les déclarations ou les textes postérieurs à 1994	p 35
Section 2	Une réaction à première vue peu spectaculaire : La portée juridique limitée des initiatives directes du Saint Siège	p 41

Section 3	Une réaction s'inscrivant dans une politique ecclésiale d'ensemble : les mesures indirectes contre les sectes a) le synode extraordinaire des Evêques de 1985 b) la lettre encyclique de Jean-Paul II « Redemptoris missio » de 1990 c) les lineamenta de la Xe assemblée générale du synode des Evêques prévue pour l'an 2000 (1998)	p 44
Section 4	Les formes de la réponse de l'Eglise au défi des sectes : de la réponse pastorale à la nouvelle évangélisation a) les orientations découlant du Concile Vatican II b) la signification de l'approche pastorale du phénomène sectaire c) la nouvelle évangélisation	p 48
Chapitre II	L'attitude à l'égard des sectes, des conférences épiscopales intercontinentales ou nationales et des Eglises particulières	p 53
Section 1	Les réponses des autorités épiscopales dans les divers continents a) L'Amérique latine b) L'Afrique c) L'Amérique du nord (Etats Unis) d) L'Europe	p 54
Section 2	L'Eglise de France et le problème des sectes a) la lettre pastorale de Mgr Raffin b) le service national « Pastorale, sectes et nouvelles croyances »	p 70
Troisième partie	UNE QUESTION MEDIATIQUE : PEUT-IL Y AVOIR DES SECTES DANS L'EGLISE CATHOLIQUE ?	p 77
Chapitre I	Le non de principe de Mgr Schönborn archevêque de Vienne (1997)	p 79
Chapitre II	La réponse nuancée de Mgr Vernet (1999)	p 85
Chapitre III	L'exemple d'une dérive : la communauté de mère Myriam	p 88
Conclusion		p 93
Sources et Bibliographie		p 98
Annexes I et II		p 106 et 112

INTRODUCTION

La notion de secte est imprécise ¹. Le mot, apparu dans la langue française, vers le XIII^e siècle vient du latin *secta*, lui-même dérivé du verbe *sequi* : suivre.

Le Larousse universel ² en donne les définitions suivantes : réunion de personnes qui professent la même doctrine : « la secte d'Epicure » ; se dit, particulièrement, en religion de ceux qui se sont détachés d'une communion principale : « la secte des luthériens »

La secte constitue, donc, un phénomène sociologique très ancien. En matière religieuse, elle a été assimilée à une hérésie.

On peut rappeler, à ce propos, que le christianisme, à ses débuts, a été considéré comme une secte juive. Selon les actes des apôtres, les chrétiens étaient appelés par les juifs : « la secte des Nazaréens ». Dans l'Empire romain aux II^e et III^e siècles, ses membres étaient accusés des pires excès et des pires méfaits. Mais très vite, à partir du moment où l'Eglise est devenue une religion reconnue de l'Empire, au IV^e siècle, le mot secte a servi, à son tour, à désigner les adversaires de l'Eglise. Dès ses origines, le Christianisme connut des hérésies et, donc, des sectes condamnées par les Conciles : « Les sectes d'Arius, de Nestorius, etc... »

Plus tard, lorsque les protestants se sont séparés de l'Eglise catholique, la hiérarchie catholique a longtemps parlé des sectes protestantes pour désigner les adeptes de Luther, de Calvin et de Zwingli...

¹ Guillaume LEYTE « Aperçu historique sur la notion de secte » in Francis Messner (dir) *Les sectes et le droit en France*, Paris, PUF, 1999, p 9-19.

² C. AUGÉ « Secte » Larousse universel, t 2, Paris, Larousse 1922, p 914.

A l'époque moderne, la notion de sectes a été assimilée aussi à celle de société secrète.

Dans le dictionnaire de R. NAZ³, au mot secte, on peut lire « ce mot désigne les sociétés ou groupements dont l'activité s'exerce contre l'Eglise ou contre la société civile ».

Le premier exemple qu'en donne ce dictionnaire est celui de la franc-maçonnerie.

Le phénomène sectaire a donc toujours été très mal vu des pouvoirs spirituel ou temporel et de la société.

Le problème des sectes connaît aujourd'hui, un regain d'intérêt, en raison d'une succession d'affaires tragiques qui ont fait la une des journaux, dans lesquelles des groupements pseudo-religieux étaient impliqués.

Il fait l'objet d'une abondante littérature, du fait de l'ampleur prise par le phénomène dans certaines régions, comme l'Amérique latine, l'Afrique australe et centrale, les Philippines et à moindre degré l'Europe.

Mais naturellement, le mot secte recouvre alors des réalités très différentes.

Les causes de leur essor sont certainement multiples et font l'objet de discussions : bouleversements culturels, sociaux, économiques, crise des grandes religions, retour du sacré, etc..

C'est un sujet immense, polémique, difficile à maîtriser, pour lequel la documentation est à la fois importante et peu sûre.

Il n'en sera abordé qu'un aspect « l'attitude de l'Eglise catholique à l'égard des différents types de phénomènes sectaires ».

Ce libellé a été préféré à celui, plus globalisant de l'attitude de l'Eglise catholique, à l'égard des sectes. Il permet, en effet, compte tenu du caractère péjoratif qu'a pris rapidement le mot

³ R. NAZ « Secte », DDC, t 5 col. 905-906.

secte⁴ d'éviter d'assimiler, à priori, tous les groupements religieux minoritaires dans un pays, à des sectes. En revanche, il n'exclut pas l'existence de phénomènes sectaires au sein de communautés religieuses ou d'Eglises.

Après avoir évoqué, brièvement, le phénomène des sectes, les problèmes qu'il génère et les réactions qu'il engendre dans les sociétés occidentales, le présent mémoire s'efforcera, à partir de documents, de présenter l'attitude de l'Eglise catholique à l'égard de différents types de phénomènes sectaires contemporains, notamment dans notre pays.

⁴ Guillaume Leyte, *op cit.* p 16.

Première Partie

PRESENTATION DU PHENOMENE DES SECTES DANS LE MONDE

A L'EPOQUE CONTEMPORAINE

CHAPITRE I

L'extrême diversité du phénomène des sectes

Le problème que posent les sectes à notre époque réside, donc, non dans l'existence de sectes religieuses ou pseudo-religieuses, mais dans leur multiplication, leur mondialisation, et dans les excès auxquels certaines d'entre elles ont pu se livrer.

Sans remonter très loin dans le passé, on peut rappeler que le protestantisme, dès ses origines, a généré un grand nombre de mouvements religieux et de sectes dont beaucoup font maintenant encore, partie intégrante du paysage religieux protestant, notamment nord-américain.

La raison en est, sans doute, le libre examen des textes sacrés : la Bible et les Evangiles et la faiblesse institutionnelle de la hiérarchie dans de nombreuses communautés protestantes.

A titre d'exemple, on peut citer les sectes insistant sur le caractère volontaire que doit avoir la réception du baptême.

Dès le début du XVIe siècle, naquit chez les protestants allemands, une secte prêchant